

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Commun aux 2 lots

Maitre d'ouvrage : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Correspondant : Monsieur le Président

6, rue Jeanne d'Arc

45 000 ORLEANS

Mail : communication@reseau-cen.org

Adresse internet : www.reseau-cen.org

Objet du marché : **Valorisation des actions des Conservatoires d'espaces naturels - 2019**

Référence du marché : VALRESEAU_2019

Mode de passation : Marché à procédure adaptée

Date et heures limite de remise des offres : le mardi 5 février 2019 – 12h

Cahier des clauses administratives particulières : commun aux 2 lots

Renseignements :

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Siège administratif : 6, rue Jeanne d'Arc 45000 ORLEANS, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (hors jours fériés)

Le présent C.C.A.P. comporte : 20 articles, 6 pages.

Article 1 : Présentation de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) regroupe 29 Conservatoires d'espaces naturels qui gèrent 3 249 sites naturels couvrant près de 160 689 ha en métropole et outre-mer. Ce réseau s'appuie sur plus de 1 000 salariés, 3 500 bénévoles actifs et 7 400 adhérents.

L'animation du réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) constitue le cœur de l'action de la Fédération. Elle vise à optimiser l'action des CEN, en mettant à leur disposition des outils et en offrant des services répondant à leurs besoins. Elle valorise le réseau en consolidant, mutualisant et valorisant leurs savoir-faire et les partenariats. Elle soutient l'action des CEN en les représentant à l'échelle nationale, en participant ou en portant des programmes nationaux ou inter-régionaux (Pôle relais tourbières, Plan Loire, Plan Rhône, Plan national pour les Chiroptères...).

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)

6, rue Jeanne d'Arc

45 000 ORLEANS

Téléphone : 02 38 24 55 00 - Télécopie : 02 38 24 55 01

Association agréée de protection de la nature (au titre article L 141-1 du CE)

N° SIREN : 385 320 270

Personne en charge du dossier – demande de renseignements complémentaires :

Mme Sandrine Poirier

Chargée de communication

Téléphone : 02 38 24 55 08

communication@reseau-cen.org

Article 2 : Objet de la consultation

La présente consultation comporte 2 lots qui ont pour objet les prestations suivantes :

- LOT n°1 – Conception graphique et impression de la Lettre du Réseau n°44 (printemps 2019)
- LOT n°2 - Conception graphique et impression de la Lettre du Réseau n°45 (automne 2019) & impression d'un carton d'invitation et conception-impression d'un tableau de bord

Article 3 : Type de procédure

Le présent avis concerne un marché public ouvert à procédure adaptée.

Article 4 : Type de marché

Le présent marché est de type « Prestations de services »

Article 5 : Prestation divisée en lots

Le présent marché est divisé en 2 lots.

Article 6 : Variantes

Les candidats pourront apporter des variantes d'un point de vue technique dans leurs offres sur les deux lots. Les candidats souhaitant présenter une variante doivent impérativement répondre à l'offre de base. Les exigences minimales à respecter seront les suivantes :

- Utilisation de papiers certifiés
- Respect du délai d'exécution
- Respect de la finition, façonnage et grammage du papier

Article 7 : Recours à la sous-traitance

Le recours à la sous-traitance pour la réalisation de travaux dans le cadre du présent marché est soumis à l'accord de la FCEN.

Le candidat prévoyant une sous-traitance lors du dépôt de sa réponse, devra prévoir avec l'envoi des pièces relatives à la candidature et à l'offre, d'y joindre ces mêmes documents, acceptés et signés pour le(s) sous-traitant(s).

Article 8 : Durée du marché

Le délai d'exécution fixé par le marché s'applique à l'achèvement de tous les travaux prévus incombant au prestataire. En cas de prolongation de délais avec l'accord du Maître d'Ouvrage, celle-ci ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière. Le présent marché entre en vigueur à compter de la date d'accusé de réception de sa notification jusqu'au :

- 01/04/2019 pour le lot 1
- 02/09/2019 pour le lot 2

Article 9 : Validité du marché

La validité de présent marché est liée à l'obtention effective des financements par la FCEN auprès des partenaires publics ou privés sollicités à cet effet.

Article 10 : Montants minimum et maximum du marché

Le présent marché est conclu sans montant minimum.

Le présent marché est conclu avec un montant maximum de 6 000 euros TTC, réparti comme suit :

- LOT n°1 - Conception graphique et impression de la Lettre du Réseau n°44 (1 900 exemplaires) :
2 250 euros TTC

- LOT n°2 - Conception graphique et impression de la Lettre du Réseau n°45 (2 100 exemplaires) et impression d'un carton d'invitation et conception-impression d'un tableau de bord (4 000 exemplaires) : 3 750 euros TTC

Article 11 : Variation des prix

Article 11.1 - Forme des Prix

Les prix sont ferme non révisables.

Article 11.2 - Mois d'établissement des prix du marché

Sans objet

Article 11.3 - Choix de l'Index de référence

Sans objet

Article 11.4 - Modalités de révision des prestations

Sans objet

Article 12 : Pièces constitutives du marché

Le candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces relatives à la candidature :

- la lettre de candidature (imprimé DC1), indiquant en cas de groupement, tous les membres du groupement et précisant si le mandataire est habilité à signer seul l'acte d'engagement,
- la déclaration du candidat (imprimé DC2),
- Extrait K-BIS
- le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat,
- le(s) document(s) justifiant(s) du respect des obligations fiscales et sociales,
- Les références des prestations similaires de moins de 10 ans, ainsi qu'une note de présentation précisant les capacités professionnelles et techniques des intervenants
- tout autre document jugé nécessaire par le candidat, permettant d'apprécier ses capacités et sa proposition.

Pièces relatives à l'offre :

- l'Acte d'Engagement complété, daté et signé,
- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières, daté et signé,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières, daté et signé,
- le Règlement de Consultation, daté et signé,
- un devis quantitatif et estimatif détaillé par action, daté et signé,
- Le calendrier d'exécution,
- un mémoire technique détaillant la prestation, l'équipe d'intervention et exposant des éléments de compréhension du projet et de sa gouvernance.

En cas de groupement et/ou de sous-traitance, chaque membre devra fournir tous les documents requis.

Article 13 : Conditions de délai

La date limite de réception des candidatures : le mardi 5 février 2019 – 12h (cachet de la poste ou accusé de réception faisant foi).

Article 14 : Critères d'attribution

L'attribution du marché sera effectuée selon l'offre la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères de sélections	Pondération
Valeur technique de l'offre jugée à partir de l'ensemble des documents demandés dans l'offre :	0,5
– Démarche éthique et/ou respect de l'environnement et du développement durable	0,1
– Compétences et références des intervenants	0,4
Coût des prestations	0,4
Respect du délai d'exécution	0,1

Article 15 : Modalités de paiement

Le paiement des prestations sera effectué par étape comme suit :

- un premier versement à hauteur de 30% du total à la remise des ébauches graphiques,
- le solde, soit 70 %, à livraison des outils imprimés.

Le règlement de ces prestations se fera après validation des documents et livrables par la FCEN. Dans ce cas le règlement est effectué sur présentation d'une facture détaillée en 1 exemplaire sur papier à en-tête à envoyer à l'adresse postale suivante :

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc
45 000 ORLEANS

Les délais de règlement sont fixés à 30 jours maximum. Le délai de règlement court à partir de la date de réception de la facture.

Article 16 : Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit la confidentialité des informations fournies par la FCEN ou provenant de toute autre source disponible, et s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers. A cet effet, tout consultant ou expert participant à la réalisation de l'étude devra s'engager sur le respect de la stricte confidentialité relative aux informations qu'il sera amené à connaître dans le cadre de la réalisation de cette prestation.

Tous les droits sur les travaux réalisés, y compris la valorisation et l'exploitation des résultats, sont la propriété exclusive de la FCEN.

Article 17 : Assurances

Le titulaire déclare bénéficiaire d'une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle à l'égard de la personne publique ainsi que des tiers, en cas de dommages causés par lui à l'occasion de la réalisation des prestations du marché.

Article 18 : Pénalités

Le présent marché pourra donner lieu à certaines pénalités dans les conditions prévues du C.C.A.G. – FCS (Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services).

Article 19 : Contentieux

Les parties feront leur possible pour régler à l'amiable les litiges qui pourraient résulter de l'exécution ou de l'interprétation du présent marché.

En cas de désaccord persistant, ces litiges seront portés pour arbitrage devant les autorités compétentes basées à Orléans :

Tribunal Administratif d'Orléans – 28 Rue Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex

Article 20 : Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues du C.C.A.G. – FCS (Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services).

Fait en un seul original

A _____, le

Cachet et signature du candidat